

Instructions aux auteurs 2016

Que les textes soient commandés par la rédaction ou envoyés spontanément, ils doivent être originaux, c'est-à-dire ne pas avoir été publiés dans une autre revue, ni être en cours de proposition pour une autre publication.

La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, et se réserve également le choix de sa date de parution en fonction de sa politique éditoriale.

Les auteurs sont priés de respecter les règles de fond et de forme rappelées ici.

I. DECLARATION DE LIENS D'INTÉRÊTS

La revue suit les pratiques internationales relatives à la déclaration des liens d'intérêts des auteurs. Toute soumission de manuscrits doit être accompagnée d'une déclaration de liens d'intérêts.

Un lien d'intérêts existe quand un auteur et/ou un coauteur ont des relations financières ou personnelles avec d'autres personnes ou organisations qui sont susceptibles d'influencer ses jugements professionnels concernant une valeur essentielle (bien du patient, intégrité de la recherche...). Les principaux liens d'intérêts étant les intérêts financiers, les essais cliniques, les interventions ponctuelles, les relations familiales... **Tous les auteurs** de la publication **doivent déclarer toutes les relations** qui peuvent être considérées comme ayant pour eux un potentiel lien d'intérêts.

1. **Au cas où un (des) auteur(s) n'a (n'ont) aucun lien d'intérêts**, la mention suivante doit être ajoutée directement dans le manuscrit :
Déclaration de liens d'intérêts : L'auteur (Les auteurs) déclare(ent) ne pas avoir de liens d'intérêts.

2. **Au cas où il existe un (ou plusieurs) conflit(s) d'intérêts avec un ou plusieurs des auteurs de l'article**, la liste complète de ceux-ci doit être mentionné en fin de manuscrit (avant les références bibliographiques), et ce conformément à la présentation ci-dessous. Les initiales de(s) l'auteur(s) concerné(s) et le nom de l'entreprise associée sont à ajouter à la liste exhaustive figurant ci-après des conflits d'intérêts potentiels qui sont à déclarer.

Déclaration de liens d'intérêts :

O. C. Intérêts financiers dans l'entreprise Barbot ; E. L. Propriétaire, dirigeant, employé, participation à un organe décisionnel d'une entreprise. Autres activités régulières dans l'entreprise Chups.

J.-J. E. Essais cliniques : en qualité d'investigateur principal, coordonnateur ou expérimentateur principal pour RTM.

P. L. Essais cliniques : en qualité de co investigateur, expérimentateur non principal, collaborateur à l'étude pour Light & Co.

F. W. Interventions ponctuelles : rapports d'expertise pour EFS Associated.

A. P. Interventions ponctuelles : activités de conseil pour SFC.

C. G. Conférences : invitations en qualité d'intervenant pour KKS & Son.

P. R. Conférences : invitations en qualité d'auditeur (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise) pour Régis.

C.-A. S. Versements substantiels au budget d'une institution dont vous êtes responsable Aphelion.

C. R. Proches parents salariés dans les entreprises visées ci-dessus

A. D. Aucun conflit d'intérêts.

3. **Dans le cas où la Déclaration de liens d'intérêts n'a pas été transmise** par l'auteur (les auteurs), la mention suivante sera publiée dans l'article :

Déclaration de liens d'intérêts : L'auteur [les auteurs] n'a [n'ont] pas précisé ses [leurs] éventuels liens d'intérêts.

II. SOUMISSION

Les articles sont soumis par e-mail (impératif) par l'auteur principal ou l'auteur de correspondance.

Qu'il s'agisse d'un texte commandé ou spontané, le fichier doit être adressé à la personne qui a commandé l'article le cas échéant, en mettant en copie le directeur de la rédaction de la revue : Docteur Alain Sarembaud ; e-mail : alain.sarembaud@orange.fr

L'article sera transmis ensuite au comité de rédaction de la revue, animé par le rédacteur en chef, le docteur Bernard Poitevin.

III. PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

L'article doit comporter 5 500 signes (espaces comprises) par page, un calibrage de 23 500 signes espaces comprises maximum par article est recommandé.

Le logiciel préconisé est Word.

L'article doit être composé des éléments suivants :

1. **Titre**. Un titre en français et en anglais (court de préférence, maximum 90 signes espaces comprises).

2. **Auteur(s)**. Nom(s) de famille, prénom(s), fonction(s), affiliation, coordonnées complètes : adresse, numéros de téléphone, de fax, et e-mail pour pouvoir recevoir les demandes de modification et les épreuves.

3. **Résumés et mots-clés**. Chaque article comprend un résumé en français et en anglais de 500 signes (espaces comprises) au maximum, ainsi que 4 à 6 mots clés en français et en anglais (keywords).

4. **Texte**. Les auteurs doivent veiller à ce que les textes soumis soient clairs et facilement compréhensibles, précis et concis. Ils doivent s'assurer que le français est simple et correct, sans jargon médical.

Deux défauts sont à éviter : des paragraphes trop longs et une cascade de titres sans texte.

Les abréviations doivent être expliquées lors de leur première apparition dans le texte ; elles doivent ensuite être utilisées de manière cohérente et invariable. Aucune abréviation ne sera utilisée ni dans le titre ni dans le résumé. Pour ne pas nuire à la clarté, elles doivent être en nombre restreint.

5. Rubriques

• **Éditorial**. Rédigé par les membres du comité de rédaction, il a pour but d'exprimer une opinion sur un sujet précis et d'actualité, même controversée. Il doit comporter entre 2 500 et 4 500 signes maximum espaces comprises.

- **Savoirs.** Cette rubrique concerne la formation médicale continue (FMC), la matière médicale, les revues générales.
- **Pratiques.** Les articles soumis dans cette rubrique concernent les observations cliniques, les études de cas et les articles relatifs à l'utilisation pratique de l'homéopathie dans les différentes spécialités.

Pour ces deux dernières rubriques, les textes peuvent être sollicités par le comité de rédaction ou soumis spontanément par les auteurs.

6. Références. Les références sont numérotées à la suite par ordre d'apparition dans le texte. Elles sont indiquées dans le texte par des chiffres arabes **entre crochets** : [1].

L'article ne comporte que les références à des textes qui ont été consultés pour la rédaction du travail.

La présentation doit suivre les règles de Vancouver (voir encadré). Jusqu'à six auteurs, ceux-ci doivent être nommément indiqués ; à partir de six, seuls les premiers seront cités, suivis d'une virgule et de la mention « et al ».

7. Notes. Les notes sont des éléments qui ne sont pas présentés selon les normes de Vancouver : précision, complément d'information, etc. Elles sont appelées dans le texte en ordre croissant, par un chiffre ou un nombre placé en exposant. Elles figurent en marge dans l'article.

8. En savoir plus. Cette rubrique correspond à une bibliographie qui doit être classée par ordre alphabétique de noms d'auteurs. La présentation doit suivre les règles de Vancouver.

9. Encadrés et tableaux. Les encadrés peuvent être appelés ou non dans le texte, alors que les tableaux doivent être appelés en chiffres arabes et indiqués dans le texte par l'appel de son numéro entre parenthèses (*Encadré 1*) et (*Tableau 1*). Il est accompagné d'un titre (placé au-dessus) et, éventuellement, de notes explicatives (au-dessous), ces notes seront appelées par des astérisques (*, **, ***).

10. Iconographie. Toutes les figures (graphiques, dessins, schémas ou photographies) sont numérotées en chiffres arabes et appelées dans le texte par ordre numérique (*Fig. 1*). Il est nécessaire de fournir d'excellentes reproductions des illustrations ou, mieux, les originaux (radiographies, photographies...), en indiquant au dos des illustrations papier leur numérotation précise et fiable par rapport aux légendes et aux appels dans le texte.

La haute résolution est absolument nécessaire pour l'impression. La résolution minimale des figures, des photographies en noir et blanc ou en couleur doit être de 300 DPI. Toute iconographie doit impérativement comprendre le nom de l'auteur, le copyright et être légendée.

Règles de Vancouver

Les références sont présentées conformément aux normes de Vancouver. Voici quelques exemples :

- **Article de périodique classique**

Bellavite P, Marzotto M, Olioso D, Moratti E, Conforti A. High-dilution effects revisited. 1. Physicochemical aspects. Homeopathy 2014;103:4-21.

- **Article d'un supplément à un volume**

Sainte-Laudy J, Boudjedaini N, Belon P. Differential effect of storage on molecular and ultra-molecular dilutions of histamine. Inflammation Research 2009;58(Suppl 1):S30-1.

- **Ouvrage**

Sarembaud A, Poitevin B. Homéopathie, Pratique et bases scientifiques. Elsevier Masson; 2011.

- **Chapitre d'ouvrage**

Levrat M. Broncho-pneumopathie chronique obstructive. In : Horvilleur A, Pigeot CA, Rérolle F. Homéopathie, connaissances et perspectives. Elsevier Masson; 2012. p. 529-31.

- **Thèse**

Minet L. Les troubles de la ménopause : prise en charge et place de l'homéopathie [thèse]. Bordeaux : université de Bordeaux; Pharmaceutical sciences. 2015. <dumas-01191832>

IV - MISE EN PRODUCTION, CORRECTION D'ÉPREUVES, DEMANDES DE REPRODUCTION

En cas de reproduction partielle ou totale, dans le manuscrit, d'un document ou d'une illustration déjà publiés, l'autorisation écrite de l'éditeur et des auteurs doit être impérativement fournie. Lors de la mise en production du manuscrit accepté pour publication, l'éditeur enverra à l'auteur correspondant un formulaire de transfert de droits par courrier électronique, qui sera dûment complété et signé par l'auteur responsable de l'article pour le compte de tous les auteurs, puis retourné à l'éditeur dans les plus brefs délais.

L'auteur correspondant recevra pour correction les épreuves électroniques de son article sous format PDF, ou par courrier postal si nécessaire. Les modifications portant sur le fond ne sont pas acceptées sur les épreuves. Les corrections se limiteront à la typographie. Les auteurs feront le nécessaire pour retourner à l'éditeur les épreuves corrigées, dans les 48 heures suivant leur réception. En cas de retard, l'éditeur se réserve le droit de procéder à l'impression sans les corrections de l'auteur.

Dès parution, toute demande de reproduction devra être adressée à l'éditeur.

V - MATÉRIEL MULTIMÉDIA ET COMPLÉMENTS EN LIGNE

Il est possible de soumettre avec les manuscrits des fichiers multimédia et des compléments en ligne, par exemple des figures ou tableaux supplémentaires, des vidéos, des animations, des fichiers audio, des schémas interactifs, des présentations, etc., qui pourront être accessibles via Science Direct ou EM-consulte. Votre article imprimé indiquera au lecteur qu'il pourra trouver du matériel supplémentaire en ligne. Pour en savoir plus sur les formats acceptés et les contraintes techniques, merci de consulter notre site web :

<http://www.elsevier.com/locate/authorartwork>

Voici quelques exemples de formats acceptés :

- pour les images : .gif, .tif, .jpg, .svg, .png, etc.,
- pour les vidéos : .mov, .avi, etc.,
- pour les tableaux et schémas : .xls, etc.
- pour les présentations : .ppt, .pps, etc.